



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

Folpan 80 WDG

Date de révision 29-janv.-2026 Version 3 Remplace la version : 11-janv.-2026

Code(s) du produit

FNG56788-1

Date d'impression 29-janv.-2026

ADM.02150.F.1.A 9201700

1. Identification

Identificateur de produit

Nom du produit Folpan 80 WDG

Autres moyens d'identification

Document ADAMA-284

Synonymes Folpet 80 WDG

Numéro(s) d'enregistrement 27733

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Fongicide

Restrictions d'utilisation Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fournisseur

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
300-191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1
1-855-264-6262

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Pour le feu, le déversement et / ou le contact de fuite
INFOTRAC:1-800-535-5053(Amérique du Nord) 1-352-323-3500 (International)Pour les urgences médicales et les questions de santé / sécurité, contactez ProPharma Group: 1-877-250-9291

2. Identification des dangers

Ce produit chimique est enregistré en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA) du Canada et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale. Ces exigences d'étiquetage diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et pour les étiquettes pour le lieu de travail des produits chimiques non enregistrés auprès de la LPA. Veuillez consulter la section 15 pour de plus amples informations. Ce produit a été classé conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 205).

Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur: Attention

Mentions de danger

Provoque une sévère irritation des yeux
Peut provoquer une allergie cutanée
Susceptible de provoquer le cancer



Precautionary Statements - General

Tenir hors de portée des enfants

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin
Traitement spécifique (voir . sur cette étiquette)
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

Autres renseignements

Très toxiques pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

Synonymes

Folpet 80 WDG.

Nom chimique	No. CAS	% en poids	CLASSIFICATION INTERNATIONALE SGS
Folpet	133-07-3	76-84	Acute Tox. 4 (H332) Eye Irrit. 2 (H319) Skin Sens. 1 (H317) Carc. 2 (H351) Aquatic Acute 1 (H400)
Benzenesulfonic acid, hydroxy-, polymer with formaldehyde, phenol and urea, sodium salt	102980-04-1	2-3	Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 3 (H412)

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux	Secouriste: Faire attention à se protéger. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
Inhalation	Déplacer à l'air frais. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, administrer la respiration artificielle. Appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent.
Contact avec la peau	Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Consulter un médecin s'il y a lieu.
Ingestion	Une consultation médicale immédiate est requise. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Aucun connu.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
Incendie majeur	AVERTISSEMENT : L'utilisation d'une pulvérisation d'eau pour combattre un feu peut se révéler inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.
Dangers particuliers associés au produit chimique	Le produit est ou contient un sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Aucun.

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun.

Équipement de protection particulier pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites.

Autres renseignements Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire Éviter la formation de poussière. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer une ventilation adéquate. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec	ACGIH TLV
Folpet 133-07-3		Dermal Sensitizer			TWA: 1 mg/m ³ inhalable particulate matter

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Considérations générales sur l'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

9. Propriétés physiques et chimiques**Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Aspect			
État physique	: Solide		
Couleur	: beige		
Odeur	: Aucun renseignement disponible		
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible		
pH	: 8.7 - 9.7	CIPAC MT 75.3	solution (1 %)
Point de fusion / point de congélation °C	: Aucune donnée disponible		
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition °C	: Aucune donnée disponible		
Point d'éclair °C	: Aucune donnée disponible		
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible		
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable	EEC A.10	
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou limite d'explosivité	: Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur kPa	: Aucune donnée disponible		
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible		
Densité relative	: 0.61		
Solubilité(s) mg/l	: Aucune donnée disponible		
Coefficient de partage Log Pow	:		
Température d'auto-inflammation °C	: > 402	EEC A.16	
Température de décomposition °C	: Aucune donnée disponible		
Viscosité cinématique mm²/s 40 °C	: Non applicable		
Propriétés explosives	: Pas un explosif		
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible		

Tension superficielle : Aucune donnée disponible
Dimension de particules : 1-5 mm

Autres renseignements

Masse volumique apparente g/ml : 0.68 CIPAC MT 186

10. Stabilité et réactivité**Réactivité**

Aucun renseignement disponible.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Risques de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

Produits de décomposition dangereux : Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. Données toxicologiques**Données sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

	<u>Valeurs</u>	<u>Espèces</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
DL50 par voie orale mg/kg	: > 2000	Rat	OCDE 401	
DL50 par voie cutanée mg/kg	: > 2000	Rat	EPA 81-2	
CL50 par inhalation CL50 (4 h)	: Aucune donnée disponible			
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: N'irrite pas la peau	Lapin	OCDE 404	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Irritant pour les yeux	Lapin	OCDE 405	
Sensibilisation	: Sensibilisant cutané	Cobaye	USEPA 81-6	

Toxicité chronique**Mutagénicité sur les cellules germinales****Nom chimique**

Folpet : Non classé

Cancérogénicité**Nom chimique**

Folpet : Susceptible de provoquer le cancer

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Folpet	A3			

Toxicité pour la reproduction

Nom chimique Folpet	: N'est pas considéré comme toxique pour le système reproducteur.
STOT - exposition unique	
Nom chimique Folpet	: Non classé
STOT - exposition répétée	
Nom chimique Folpet	: H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Danger par aspiration	
Nom chimique Folpet	: Non classé

12. Données écologiques

Écotoxicité

Toxicité pour le milieu aquatique

Toxicité aiguë	<u>Valeurs</u>	<u>Espèces</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poissons CL50 (96 h) mg/L	: 0.22	Oncorhynchus mykiss	EEC C.1	
Crustacés CE50 (48 h) mg/L	: 0.68	Daphnia magna	OCDE 202	semi-static 24 hours
Algues CE50 - 72 h mg/L	: > 10	Scenedesmus subspicatus	OCDE 201	
Autres plantes CE50 mg/l	:			

Toxicité aquatique chronique	<u>Valeurs</u>	<u>Espèces</u>	<u>Méthode</u>	<u>Remarques</u>
Poissons NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			
Crustacés NOEC mg/l	: 0.0688	Daphnia magna	OCDE 211	21d
Algues NOEC mg/l	: 10	Scenedesmus subspicatus	OCDE 201	
Autres plantes NOEC mg/l	: Aucune donnée disponible			

Toxicité terrestre

Oiseaux DL50 par voie orale mg/kg				
Nom chimique Folpet	: >2510	Collin de Virginie	EPA 71-1	
Abeilles DL50 par voie orale µg/bee				
Nom chimique Folpet	: >236		EPPO 170 (1992)	

Dégradation abiotique

Eau DT50 jours				
Nom chimique Folpet	: <0.05		OCDE 111	pH 7
Sol DT50 jours				
Nom chimique Folpet	: 4.3		SETAC	25° C

Biodégradation

Nom chimique Folpet	: Facilement biodégradable	OCDE 301 B
-------------------------------	----------------------------	------------

Log Pow	Valeurs	Méthode	Remarques
Nom chimique Folpet	: 3.017		
Facteur de bioconcentration (FBC)			
Nom chimique Folpet	: 56	OECD 305E	
Adsorption/désorption			
Nom chimique Folpet	: 304 mL/g		KOC

13. Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.
Emballage contaminé	Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. Informations relatives au transport

TMD

N° ID/ONU	UN3077
Désignation officielle de transport de l'ONU	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Folpet)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Dispositions particulières	16, 99
Polluant marin	Oui.
Désignation	UN3077, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Folpet), 9, III
Remarque	Section 1.45.1 des Régulations TMD prévoit une exemption de la documentation et des marques de sécurité uniquement pour ce produit et seulement lorsqu'il est transporté par un véhicule routier ou ferroviaire.

DOT

N° ID/ONU	UN3077
Désignation officielle de transport de l'ONU	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Folpet)
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Dispositions particulières	8, 146, 335, 384, 441, A112, B54, B120, IB8, IP3, N20, N91, T1, TP33
Polluant marin	Oui.
Désignation	UN3077, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Folpet), 9, III, Polluant marin
Numéro du guide des mesures d'urgence	171

IATA

Numéro UN ou numéro d'identification	UN3077
Désignation officielle de transport de l'ONU	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Folpet)

Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III
Code ERG	9L
Dispositions particulières	A97, A158, A179, A197, A215
Désignation	UN3077, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Folpet), 9, III

IMDG

Numéro UN ou numéro d'identification	UN3077
Désignation officielle de transport de l'ONU	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Folpet)
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III
EmS-N°	F-A, S-F
Dispositions particulières	274, 335, 966, 967, 969
Polluant marin	Oui
Désignation	UN3077, Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Folpet), 9, III, Polluant marin



15. Informations sur la réglementation

The laws, regulations and standards listed below have requirements on the management of this product:

Règlements internationaux

Inventaires internationaux

TSCA	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
LIS/LES	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
EINECS/ELINCS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
ENCS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
IECSC	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
KECL	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
PICCS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
AICS (Australie)	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

Légende :

TSCA	- États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)
LIS/LES	- liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada
EINECS/ELINCS	- Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS	- Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon
IECSC	- Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
KECL	- Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée
PICCS	- Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
AICS	- Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

uméro d'homologation du Pesticide pesticide No. 27733

Déclaration relative aux produits antiparasitaires

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Lisez l'étiquette avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire. Ces exigences d'étiquetage diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Les renseignements ci-dessous sont les dangers requis sur l'étiquette du produit antiparasitaire : ATTENTION, POISON

Différence entre la FDS et l'étiquette du produit

	PCPA Étiquette du produit	GHS SDS
Mot indicateur	POISON, ATTENTION	Attention
Toxicité aiguë - inhalation	Nocif par inhalation	Aucun
Irritation de la peau	Peut irriter la peau	Aucun
Irritation des yeux	Provoque une irritation des yeux	Provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation de la peau	Sensibilisant potentiel de la peau	Peut provoquer une allergie cutanée

16. Autres informations

<u>NFPA</u>	Risques pour la santé	2	Inflammabilité	0	Instabilité	0	Propriétés physiques et chimiques -
<u>HMIS</u>	Risques pour la santé	2	Inflammabilité	0	Dangers physiques	0	Protection individuelle
	*						X

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende Section 8: EXPOSURE CONTROLS/PERSONAL PROTECTION

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation de la peau

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Agence américaine pour le registre des substances toxiques et des maladies (Agency for Toxic Substances and Disease Registry, ATSDR)

Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs)

Agence américaine de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis

Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

Bibliothèque nationale de médecine

Programme national de toxicologie aux États-Unis (NTP)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur l'environnement, la santé et la sécurité

Programme de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD) sur les produits chimiques à volume de production élevé

Ensemble de données de filtrage de l'Organisation internationale de coopération et de développement économiques, OCDE (International Organization for Economic Co-operation and Development, OECD)

Organisation mondiale de la santé des Nations Unies, OMS (World Health Organization, WHO)

Date de révision

29-janv.-2026

Note de révision

Aucun renseignement disponible.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique